

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

Séance du 12 février 2024

Dossier N° 2

Délibération n°: DEL-2024-21

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - FINANCES

Débat d'orientation budgétaire 2024

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE

L'an deux mille vingt-quatre le lundi douze février à 18 heures 10, le conseil de communauté convoqué le 6 février 2024, s'est réuni à l'hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du conseil, à Angers, sous la présidence de M. Jean-Marc VERCHÈRE, président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, Mme Corinne BOUCHOUX, M. Jean-Charles PRONO, M. Roch BRANCOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Dominique BREJEON, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT, M. Lamine NAHAM, M. Franck POQUIN, M. Benoit PILET, Mme Constance NEBBULA, M. Jacques-Olivier MARTIN (jusqu'à la DEL-2024-26), vice-présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD, M. Yves AUREGAN, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON (à partir de la DEL-2024-21), Mme Hélène BERNUGAT, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Marc CAILLEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Patrick CHARTIER, Mme Edith CHOUTEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Marina CHUPIN-PAILLOCHER, M. Benoît COCHET, M. Yves COLLIOT, Mme Hélène CRUYPENNINCK (jusqu'à la DEL-2024-22), Mme Anita DAUVILLON, Mme Célia DIDIER, M. Nicolas DUFETEL, M. Ahmed EL BAHRI (jusqu'à la DEL-2024-21), Mme Karine ENGEL, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Jérôme FOYER, M. Patrick GANNON, M. Jean-François GARCIA (jusqu'à la DEL-2024-23), M. Eric GODIN, M. Bruno GOUA, Mme Agnès GUEMAS-GALLARD, M. Francis GUITEAU, M. Jean HALLIGON, M. Paul HEULIN, M. Arnaud HIE (jusqu'à la DEL-2024-21), Mme Lydie JACQUET, M. Mickaël JOUSSET, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Carine LE BRIS-VOINOT, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane LEFLOCH (jusqu'à la DEL-2024-23), Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, Mme Monique LEROY, M. Patrice NUNEZ, M. Stéphane PABRITZ, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Jean-François RAIMBAULT (jusqu'à la DEL-2024-22), M. Florian RAPIN, Mme Marie-France RENOU (jusqu'à la DEL-2024-26), Mme Elsa RICHARD (jusqu'à la DEL-2024-23), M. Bruno RICHOU, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Geneviève STALL, M. Augustin VANBREMEERSCH (jusqu'à la DEL-2024-33), Mme Céline VERON, M. Philippe VEYER, M. Laurent VIEU, M. Jean-Philippe VIGNER (jusqu'à la DEL-2024-30),

ETAIENT EXCUSES : M. Yves GIDOIN, M. Christophe BÉCHU, M. Sébastien BOUSSION, Mme Christelle CAILLEUX, M. Denis CHIMIER, M. Charles DIERS, Mme Sylviane DUARTE, Mme Caroline FEL, M. Vincent FEVRIER, M. Jérémie GIRAULT, Mme Corinne GROSSET, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY, M. Grégoire JAUNEAULT, Mme Nacira MEGHERBI, M. Jean-Pierre MIGNOT, M. Arash SAEIDI, Mme Alima TAHIRI, M. Richard YVON

Les vice-présidents et les délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales.

M. Yves GIDOIN a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU

M. Jacques-Olivier MARTIN a donné pouvoir à M. Francis GUITEAU à partir de la DEL-2024-27

M. Christophe BÉCHU a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE

M. Sébastien BOUSSION a donné pouvoir à Mme Hélène BERNUGAT

Mme Christelle CAILLEUX, a donné pouvoir à M. Jérôme FOYER

Mme Hélène CRUYPENNINCK a donné pouvoir à Mme Corinne BOUCHOUX à partir de la DEL-2024-23

M. Charles DIERS a donné pouvoir à M. Nicolas DUFETEL

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à M. Laurent VIEU à partir de la DEL-2024-22

Mme Caroline FEL a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD

M. Vincent FEVRIER a donné pouvoir à M. Patrick GANNON

M. Jérémie GIRAULT a donné pouvoir à M. Bruno RICHOU

M. Jean-Pierre HÉBÉ a donné pouvoir à M. Yves COLLIOT

M. Maxence HENRY a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR

M. Arnaud HIE a donné pouvoir à M. Lamine NAHAM à partir de la DEL-2024-22

M. Grégoire JAUNEAULT a donné pouvoir à M. Jean-Charles PRONO

M. Stéphane LEFLOCH a donné pouvoir à Mme Céline VERON à partir de la DEL-2024-24

Mme Nacira MEGHERBI a donné pouvoir à Mme Anita DAUVILLON

M. Jean-Pierre MIGNOT a donné pouvoir à Mme Geneviève STALL
M. Jean-François RAIMBAULT a donné pouvoir à M. Jean-Louis DEMOIS à partir de la DEL-2024-23
Mme Elsa RICHARD a donné pouvoir à M. Yves AUREGAN à partir de la DEL-2024-24
M. Arash SAEIDI a donné pouvoir à Mme Claire SCHWEITZER
Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Karine ENGEL
M. Richard YVON a donné pouvoir à Mme LEBEAUPIN

M. Bruno GOUA, conseiller communautaire, a été désigné en qualité de secrétaire de séance.
Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'hôtel de communauté le 15 février 2024. La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet d'Angers Loire Métropole ainsi qu'au service des archives vivantes.

EXPOSE

Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales (art. L 2312-1), un débat sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette doit avoir lieu dans les deux mois précédant le vote du budget.

La loi NOTRe et le décret du 24 juin 2016 ont complété cet article du CGCT en ajoutant une présentation obligatoire des orientations en matière de ressources humaines lors de ce débat budgétaire.

En conformité avec ces éléments, les orientations budgétaires 2024 seront donc structurées autour d'un rapport principal et de deux rapports annexes selon le sommaire suivant :

I - Rapport principal sur les orientations financières :

- 1- Contexte et stratégie financière du mandat**
- 2- Eléments pluriannuels 2024-2026 : Prospective et Plan Pluriannuel d'Investissement**
 - Une projection des niveaux d'épargne et d'endettement sur 3 ans
 - Une présentation du Plan Pluriannuel d'Investissement
- 3- Orientations du projet de BP 2024 :**
 - Les principales orientations du projet de BP 2024 : évolution des dépenses et des recettes de fonctionnement et d'investissement

II - Rapport annexe sur la gestion de la dette propre et garantie :

- La stratégie de diversification de la dette d'ALM
- Une présentation de la structure de l'encours
- Les actions de désensibilisation menées sur les emprunts toxiques
- Une synthèse sur la dette garantie par ALM

III - Rapport annexe dédié aux ressources humaines :

- Les orientations stratégiques en matière de ressources humaines
- Un point sur la structure des effectifs
- Des éléments autour des conditions de rémunération et de la durée effective du travail
- Le rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes sur le territoire

1 - Contexte et stratégie financière du mandat

La stratégie financière d'Angers Loire Métropole dans le dernier mandat avait été conçue pour permettre la réalisation des lignes B et C du tramway sans augmenter la fiscalité et sans endettement excessif de la collectivité.

La mise en œuvre de cette stratégie a permis de présenter lors des dernières délibérations budgétaires une situation financière d'ALM particulièrement saine (produits fiscaux dynamiques, épargne et résultats budgétaires solides, 700 M€ d'investissement sur le début du mandat).

Pour autant, les niveaux d'inflation exceptionnels que nous connaissons depuis 2022 ont créé des tensions sur les budgets d'Angers Loire Métropole et en particulier sur le budget principal et le budget annexe transports. Nous souhaitons cependant réaffirmer notre volonté de contenir la dette en-dessous des 600 M€ afin de ne pas obérer les marges de manœuvre futures indispensables pour accélérer la transition écologique.

C'est donc à un équilibre délicat que doit parvenir le budget primitif 2024 si l'on en croit les prévisions économiques (niveau général d'inflation supérieur à 3 %, maintien des taux d'intérêt autour de 4%, fin progressive de la CVAE, revalorisation du SMIC, réformes catégorielles, point d'indice, etc...).

La collectivité peut fort heureusement compter dans cette période sur ce qu'elle a semé lors du dernier mandat et dont elle bénéficie aujourd'hui : une croissance économique toujours forte lui garantissant des produits fiscaux dynamiques, un niveau d'épargne et des résultats budgétaires 2023 satisfaisants, une dette dont la majeure partie a été mobilisée sur la base de taux fixe historiquement faibles (notamment pour les emprunts des lignes B et C du tramway).

Angers Loire Métropole – qui a déjà investi près de 1,3 Milliards pour réaliser son projet de territoire depuis 2014 – souhaite maintenir un niveau d'investissement élevé dans les prochaines années mais ne laissera pas pour autant sa situation budgétaire se dégrader. En fonction de l'évolution de la conjoncture économique, la collectivité s'autorisera donc des ajustements budgétaires pour maintenir sa capacité de désendettement inférieure au seuil prudentiel de 12 ans afin de ne sacrifier aucune des politiques publiques dont elle a la charge.

Pour ces orientations budgétaires 2024, il est donc particulièrement important de réussir à concilier prudence et confiance en l'avenir en continuant d'impulser une dynamique de développement sur notre Territoire. Nos choix budgétaires devront être prioritairement portés sur la transition écologique et le renouvellement urbain pour poursuivre les efforts engagés depuis plusieurs années.

Pour mettre en œuvre cette ambition, Angers Loire Métropole continue de s'appuyer sur 3 grands piliers indispensables pour garantir la capacité d'actions de la collectivité à moyen et long terme et donner de la visibilité à nos concitoyens, nos partenaires et aux entreprises du territoire :

- **Ne pas augmenter les impôts,**
- **Accélérer la transition écologique sur notre territoire,**
- **Préserver une épargne brute d'au moins 60 M€ sur le mandat pour financer à 75 % ces investissements par des ressources propres et essayer de garantir ainsi à tout moment un niveau de capacité de désendettement inférieur à 10 ans.**

Afin de compléter ces éléments de contexte, la présentation qui suit va s'attacher à préciser chaque élément de cette stratégie et à détailler la prospective pour la période 2024-2026. Ces informations seront ensuite complétées par les hypothèses d'évolution des principales dépenses et recettes prévues au budget primitif 2024.

2 - Eléments pluriannuels 2024-2026 : Prospective et Plan Pluriannuel d'Investissement

a) Budget principal : une stratégie financière à adapter pour financer les projets du mandat pour la période 2024-2026

L'exercice de prospective budgétaire est souvent délicat. En ce début d'année 2024, il s'appuie sur les grandes tendances du budget principal pour les années à venir et sur des hypothèses qui paraissent réalistes aujourd'hui avec une hausse des recettes de fonctionnement (*notamment sur les recettes fiscales et sur la contribution au titre du versement mobilité*) et des contraintes économiques et réglementaires fortes sur les dépenses de fonctionnement (*impact de l'inflation sur les révisions de prix prévues dans les marchés publics, revalorisation des dépenses de personnel, hausse des frais financiers et des coûts de l'énergie, participation à la hausse de la contribution versée au SDIS*). La prospective table sur 95 M€ de dépenses d'investissement sur le budget principal en 2024 et 2026. Le niveau projeté en 2025 attendrait 106 M€.

Les principaux enseignements à fin 2026 de cette étude prospective induisent une nécessaire vigilance sur les prochains exercices. Les niveaux d'épargne et d'endettement seraient les suivants sur les 3 prochaines années :

- **Une épargne brute du budget principal estimée à minima autour de 24,5 M€ fin 2026** (stable par rapport au dernier DOB),
- Un besoin d'emprunt du budget principal autour de 20 M€ par an en moyenne sur la période 2024-2026,
- Une dette projetée supérieure à 239 M€ fin 2026 contre 209 M€ au 01/01/2024,
- Une capacité de désendettement inférieure à 10 années en fin de période.

b) Budgets annexes : des éléments de prospective pour la période 2024-2026 différenciés selon les budgets

- **Budgets eau et assainissement** : Sur la base d'une évolution tarifaire tenant compte des niveaux actuels de l'inflation, l'important niveau d'investissement des 3 prochaines années (environ 70 M€ sur 3 ans) sera totalement autofinancé par les bons niveaux d'épargne constants sur toute la période 2024-2026 et permettra même un désendettement de 10 % de l'encours de ces budgets en 3 ans (encours projeté à fin 2026 de 22 M€).
- **Budget déchets** : Avec comme hypothèse une légère progression du produit de TEOM (liée aux bases fiscales et sans hausse de ces taux) et un plan d'investissement ambitieux notamment sur les déchetteries, les niveaux d'épargne nette estimés de plus de 5 M€ sont suffisants pour poursuivre le désendettement et voir l'encours de dette de ce budget continuer de se réduire (4,5 M€ au 31/12/2026 contre 45 M€ en 2014). Compte tenu des évolutions à venir sur 2024, ces tendances seront actualisées pour intégrer d'autres hypothèses sur un budget en pleine mutation (biodéchets, évolution de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes, résultats de nouveaux marchés, mise en œuvre du PPI, ...).
- **Budget transports** : En intégrant l'ensemble des hypothèses liées à la délégation de service public de transports urbains, la situation de ce budget continue d'être confrontée à des tensions financières particulières sur la période examinée compte tenu de la hausse sur les annuités de la dette et de l'évolution du coût de la DSP (environ + 4 M€ / au BP 2023 suite à l'évolution de l'offre de transports notamment). Le développement des recettes de fonctionnement (+ 8 % sur les recettes des voyageurs et le versement mobilité) permet néanmoins de maintenir une épargne brute suffisante pour couvrir les dépenses d'amortissement. Une contribution du budget principal de 16/17 M€ par an sur la période reste nécessaire. Ce budget fait l'objet d'un suivi particulier notamment sur la période charnière 2024-2026 où son désendettement devrait être amorcé.

c) De manière consolidée, des objectifs réaffirmés pour maintenir les grands équilibres budgétaires jusqu'en 2026

- Un niveau d'épargne brute minimum estimé entre 60 M€ et 65 M€ à préserver,
- Un volume d'investissement de plus de 420 M€ sur les 3 ans à réinterroger dans le contexte inflationniste que nous connaissons,
- Une capacité de désendettement à contenir sous les 10 ans,
- Une dette à maintenir après le chantier tramway en-dessous des 600 M€,
- Des bilans très différents selon la nature des budgets et des ressources associées (fiscalité, tarifs).

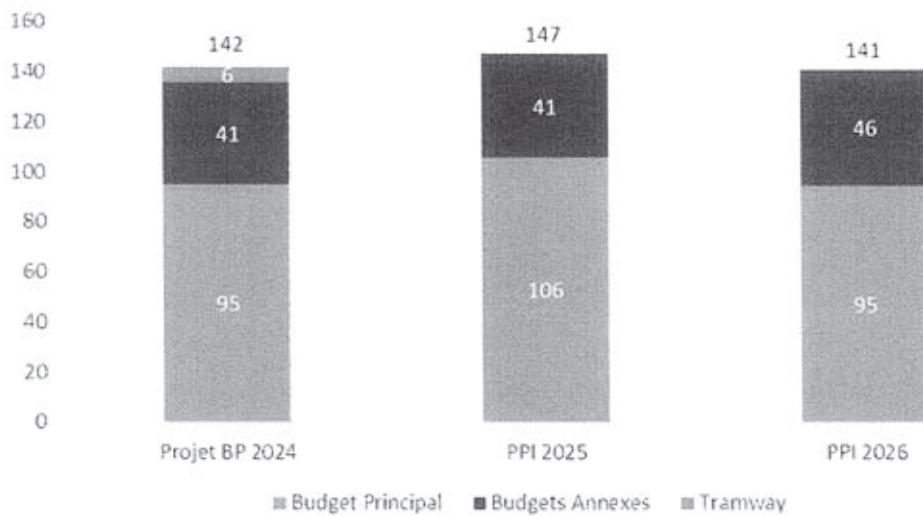
Afin de compléter ces éléments de prospective, la présentation des engagements pluriannuels via le Plan Pluriannuel d'Investissement permet d'avoir une vision plus précise des principales opérations qui seront portées par la collectivité sur ce début de mandat.

d) Un Plan pluriannuel d'investissement 2024-2026 (tous budgets) au service de la transition écologique

Après environ 794 millions d'euros d'investissements sur la période 2014-2020, les années 2021-2026 représentent plus d'un milliard d'euros d'investissements pour notre territoire.

La déclinaison de ces éléments pour la période 2024-2026 via le Plan Pluriannuel d'Investissement présente des engagements du budget principal autour de 100 M€ et une stabilité des engagements des budgets annexes.

Détails par type de budgets du PPI
2024 -2026 en M€



En complément, le document détaillé ci-dessous présente pour le budget principal et les budgets annexes, pour un total d'environ 140 M€ par an, la programmation des **principales opérations à venir** :

Description	Projet BP 2024	PPI 2025	PPI 2026	Total
Voirie / eaux pluviales	24 743 000	25 450 000	23 550 000	73 743 000
Habitat / logement / ZAC Habitat / Réserves Foncières	19 372 000	16 524 000	14 950 000	50 846 000
Territoire Intelligent	15 137 001	15 500 000	7 500 000	38 137 001
Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU)	6 295 000	7 150 000	6 150 000	19 595 000
ZAC économique (Cours St Laud, Quai St Serge, St Serge Faubourg Actif ...)	5 400 000	3 040 000	5 400 000	13 840 000
Plan Vélo	3 500 000	3 000 000	3 000 000	9 500 000
Enseignement Supérieur et Recherche	3 380 000	2 378 000	2 345 000	8 103 000
Constructions scolaires	192 000	4 100 000	600 000	4 892 000
Sous-total principales opérations - Budget principal	78 019 001	77 142 000	63 495 000	218 656 001
Description	Projet BP 2024	PPI 2025	PPI 2026	Total
Assainissement - Réseaux de collecte des eaux usées	7 600 000	7 000 000	7 000 000	21 600 000
Eau - Réseaux de distribution d'eau potable	7 329 000	4 500 000	4 400 000	16 229 000
Transports urbains - Matériel roulant	3 000 000	6 858 000	4 460 000	14 318 000
Eau - Production et stockage	1 382 000	1 960 000	7 150 000	10 492 000
Assainissement - Construction/Extension de STEP	2 500 000	2 600 000	4 750 000	9 850 000
Déchets - Travaux dans les déchetteries	1 130 000	2 277 000	5 355 000	8 762 000
Tramway - Lignes B et C	5 893 000	0	0	5 893 000
Déchets - Matériel pour la Collecte des ordures ménagères	1 300 000	1 017 000	1 017 000	3 334 000
Déchets - Véhicules	700 000	1 350 000	1 350 000	3 400 000
Sous-total principales opérations - Budgets annexes	30 834 000	27 562 000	35 482 000	93 878 000
Total principales opérations - Budget général et budgets annexes	108 853 001	104 704 000	98 977 000	312 534 001
TOTAL PPI Budget Général	141 965 801	146 891 894	141 626 078	430 483 773
% du PPI (hors dette)	77%	71%	70%	73%

La programmation exhaustive et détaillée du PPI pour le budget principal et les budgets annexes est annexée à la présente délibération.

3 - Les orientations du projet de BP 2024

a) Les principales projections 2024 du budget général

Pour cet exercice budgétaire 2024, les grands équilibres financiers sont globalement préservés dans un contexte marqué par de fortes zones d'incertitudes.

Les marges de manœuvre financière de la collectivité se stabilisent et se traduisent par :

- Un niveau d'**épargne brute** projeté à hauteur de 66,1 M€ pour 2024,
- Un **niveau d'investissement** soutenu d'environ **142 M€**,
- Un **recours à l'emprunt en baisse** et à maîtriser dans un contexte de hausse des taux d'intérêt. *A noter que le montant de l'emprunt sera ajusté au moment du budget supplémentaire 2024 sur la base des résultats 2023.*

Budget général (hors budget lotissements économiques) - En million d'€

	BP 2023		BP 2024		Evolutions en % BP 2023 / BP 2024		Evolutions en M€ BP 2023 / BP 2024	
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Rec.	Dép.	Rec.	Dép.
Fonctionnement	377,3	300,6	395,3	313,4	4,8%	4,3%	18,0	12,8
Intérêts de la dette		14,2		15,8		11,3%		1,6
Epargne brute	62,5		66,1		5,8%		3,6	
Capital de la dette		31,1		33,4		7,4%		2,3
Epargne nette	31,4		32,7		4,1%		1,3	
Investissement	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Rec.	Dép.	Rec.	Dép.
		167,1		142,0		-15,0%		-25,1
Emprunt	76,9		54,4		-29,3%		-22,4	
Recettes	58,8		54,8		-6,8%		-4,0	

Méthodologie :

Comme tous les ans, seules sont présentées les dépenses et les recettes réelles, les opérations dites d'ordre s'équilibrant entre elles et correspondant à des mécanismes purement comptables. De la même manière, les écritures réelles liées à la souscription d'un emprunt offrant des possibilités d'une ligne de trésorerie (OCLT – ouverture de crédits long terme) ne seront pas reprises dans le rapport. Enfin, les dépenses et recettes exceptionnelles (y compris les produits de cession) ne font pas l'objet d'un retraitement spécifique.

b) La balance générale du budget 2024

Pour détailler ces éléments par budget, la balance générale du budget pour 2024 - *avant reprise des résultats* - s'équilibre comme suit :

Balance Générale Projet de BP 2024 ALM (Hors budget annexe Lotissements Economiques)											
Mouvements Réels (Hors OCLT)	Principal	Eau	Assain ⁱ	Déchets	Aéroport	Transports	Réseaux de chaleur	Total BP 2024	Total BP 2023	Ecart en K€	Ecart en %
Fonctionnement											
Recettes Fonct.	181 115	33 060	29 999	41 580	765	107 365	1 399	395 283	377 286	17 997	4,8%
Dépenses Fonct.	149 897	22 851	18 963	35 619	708	84 816	574	313 428	300 592	12 836	4,3%
Epargne de gestion	31 218	10 209	11 036	5 961	57	22 549	825	81 855	76 694	5 161	6,7%
Intérêts	6 160	620	767	230	0	7 488	487	15 752	14 191	1 561	11,0%
Epargne brute	25 058	9 589	10 269	5 731	57	15 061	338	66 103	62 503	3 600	5,8%
Capital	16 381	1 625	675	402	0	14 004	327	33 414	31 095	2 319	7,5%
Epargne nette	8 677	7 964	9 594	5 329	57	1 057	11	32 689	31 408	1 281	4,1%
Investissement											
Dépenses Invest.	95 285	11 220	12 219	6 482	145	14 777	1 838	141 966	167 051	-25 085	-15,0%
Recettes d'investissement (cessions incluses)	41 811	10	1 082	550	25	11 020	350	54 848	58 780	-3 932	-6,7%
Emprunts	44 797	3 246	1 543	603	63	2 700	1 477	54 429	76 862	-22 433	-29,2%
Epargne nette	8 677	7 964	9 594	5 329	57	1 057	11	32 689	31 408	1 281	4,1%
Recettes Invest.	95 285	11 220	12 219	6 482	145	14 777	1 838	141 966	167 050	-25 084	-15,0%

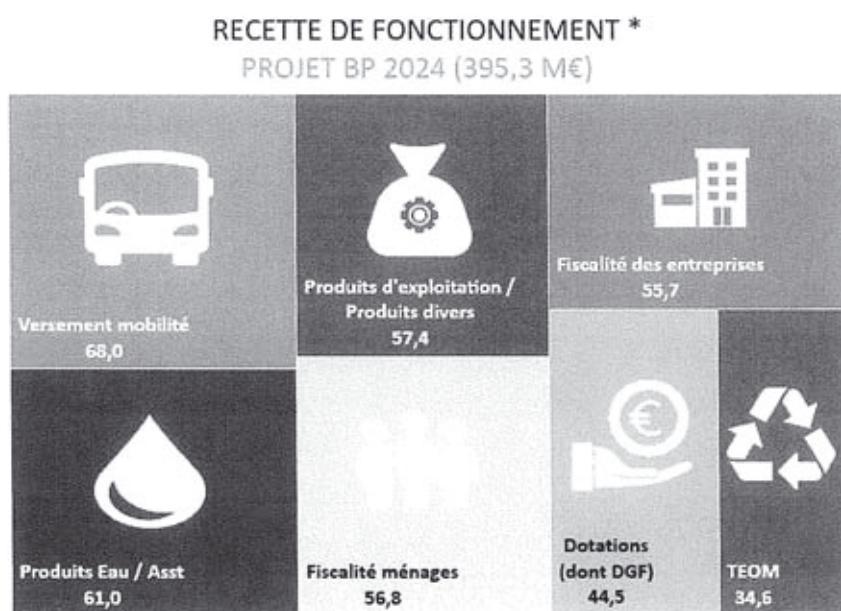
c) Résultats 2023

Les résultats 2023 seront repris après le vote du compte administratif 2023. Le résultat global de clôture devrait être sensiblement équivalent en comparaison avec celui de 2022. En fonction des niveaux définitifs atteints, le recours à l'emprunt présenté au BP sera diminué lors du Budget Supplémentaire.

d) Les recettes de fonctionnement : structure et évolution

➤ Structure des principales ressources de fonctionnement (en M€)

La répartition des recettes de fonctionnement de la Communauté Urbaine montre une **répartition équilibrée entre fiscalité, dotations et produits des services**. Cette ventilation est un gage de sécurité pour le financement de notre collectivité.



* Hors participations du budget principal aux budgets annexes

- Hypothèses d'évolution des principales recettes du budget général**

Au global, les recettes de fonctionnement consolidées sont en hausse de + 4,8 % (+ 18 M €). Cette évolution concerne globalement l'ensemble des postes de recettes et s'explique notamment par :

- La hausse du versement mobilité de presque 4,8 M€ par rapport au BP 2023
- La progression des produits de fiscalité (sans hausse de taux) de 7,1 M€ par rapport au BP 2023 avec une évolution anticipée de + 6,9 % pour la fiscalité ménages et + 6,7 % pour la fiscalité des entreprises,
- La diminution du montant de la participation du budget principal au budget transport de 3,8 M€. Une participation de 16,5 M€ reste nécessaire pour équilibrer ce budget annexe.

PRINCIPALES RESSOURCES DE FONCTIONNEMENT PROJET BP 2024

	BP 2023	Projet BP 2024	Evol. 2023/2024	% Evol.
Versement mobilité	63 200	68 000	4 800	7,6%
Fiscalité ménages	53 157	56 844	3 687	6,9%
Fiscalité des entreprises	52 214	55 688	3 474	6,7%
Produits Eau / Asst	60 181	61 032	851	1,4%
Dotations, subventions, participations	43 162	44 549	1 387	3,2%
TEOM	33 226	34 600	1 374	4,1%
Particip. du Budget principal aux budgets annexes	20 992	17 192	-3 800	-18,1%
Produits d'exploitation / Produits divers	51 154	57 378	6 224	12,2%
TOTAL	377 286	395 283	17 997	4,8%

Versement mobilité

Compte tenu du contexte économique, la prudence avait conduit la collectivité à inscrire lors du BP 2023 un niveau de versement transport de 63,2 M€. Les estimations sur le projet de compte administratif 2023 (faisant apparaître un niveau de recettes très supérieur) nous amènent à ajuster la projection 2024 à 68 M€, preuve du dynamisme de l'emploi sur notre territoire.

La difficulté à mener des projections sur ces niveaux de versement mobilité perdure et ce montant pourra faire l'objet d'un ajustement au BS 2024 en fonction des premiers versements de l'année à venir.

Fiscalité ménages et entreprises

La prévision inscrite au budget prend en compte la stabilité des taux, la revalorisation forfaitaire des bases des locaux en fonction de l'évolution de l'indice des prix harmonisés à la consommation (IPCH) entre novembre 2022 et novembre 2023 évaluée à ce jour à 3,9 % et les dernières notifications fournies par le Ministère des Finances.

Le produit fiscal représente un peu moins de 30% des recettes de la collectivité pour 2024. Ce produit comprend :

- Pour la fiscalité ménages : la TVA (en compensation de la taxe d'habitation), les taxes sur le foncier bâti et non bâti ainsi que la taxe d'habitation sur les résidences secondaires,
- Pour la fiscalité entreprise : la cotisation foncière des entreprises (CFE), la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) et les impositions sur les entreprises de réseaux (IFER).

Pour la fiscalité ménages, les hypothèses retenues permettraient d'aboutir à **56,8 M€ au BP 2024**.

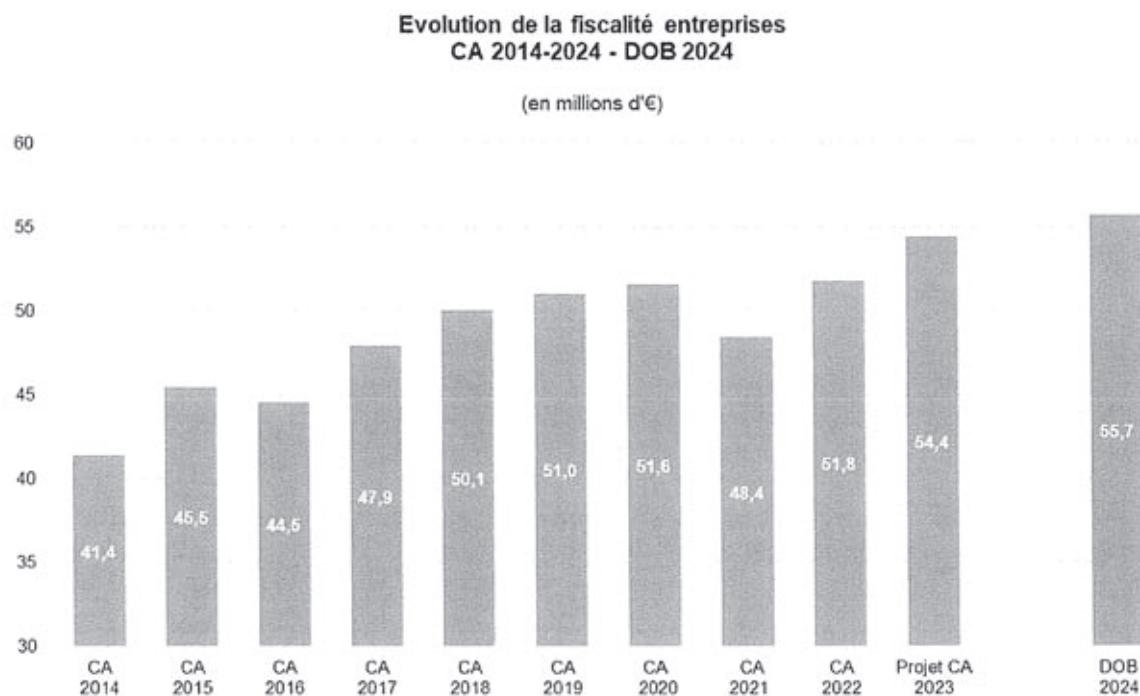
Pour la fiscalité entreprise, les prévisions de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) et de Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) sont basées sur les dernières notifications fournies par le Ministère des Finances, lesquelles sont supérieures au produit notifié en 2023 (48,2 M€ contre 46,9 M€). La CFE a ainsi été projetée au projet de BP 2024 à 26,1 M€ et la CVAE à hauteur de 24,1 M€.

A noter que la loi de finances pour 2024 prévoit dans un objectif de conciliation de la maîtrise de la situation des finances publiques et de poursuite de la réduction des impôts de production d'échelonner sur 4 ans la suppression de la CVAE restante, soit une suppression définitive de la CVAE en 2027. Dans l'attente des présentations des modalités de compensation, la présentation habituelle de cette recette a été retenue pour le BP 2024.

Ces bons niveaux témoignent de la dynamique économique de notre territoire qui résulte des nombreuses implantations d'entreprises au cours du dernier mandat notamment.

Le niveau de la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM pour 4,1 M€) et des impositions sur les entreprises de réseaux (IFER pour 1,4 M€) a été projeté sur le projet de BP 2024 au niveau des réalisations 2023.

Le graphique suivant illustre l'évolution de ces produits depuis 2014 :



Produits eau et assainissement

Les prévisions de ces produits d'exploitation sont en hausse de + 0,85 M€ de BP à BP. Cette augmentation intègre la prévision d'une revalorisation tarifaire de 2,2 % sur les redevances et abonnements des usagers, en compensation de la hausse des charges de fonctionnement impactées notamment par le contexte inflationniste (+2 % sur les dépenses de BP à BP projeté sur ces deux budgets).

Dotation globale de fonctionnement (DGF)

La DGF est la principale dotation des collectivités locales. Même si la loi de Finances pour 2024 prévoit un abondement d'environ 220 M€ de l'enveloppe nationale, le projet de BP 2024 reprend de manière prudente (dans l'attente des notifications) le montant de la dotation notifiée en 2023 ajustée à la baisse du fait de la traditionnelle diminution de la part « dotation de compensation » de la DGF.

Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères

Le produit de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères est ajusté à hauteur de 34,6 M€ pour 2024 avec maintien des taux actuels. Ce montant revu à la hausse correspond au produit réalisé en 2023 (33,9 M€) revalorisé du coefficient de revalorisation annuelle des valeurs locatives des locaux d'habitation.

Autres produits d'exploitation

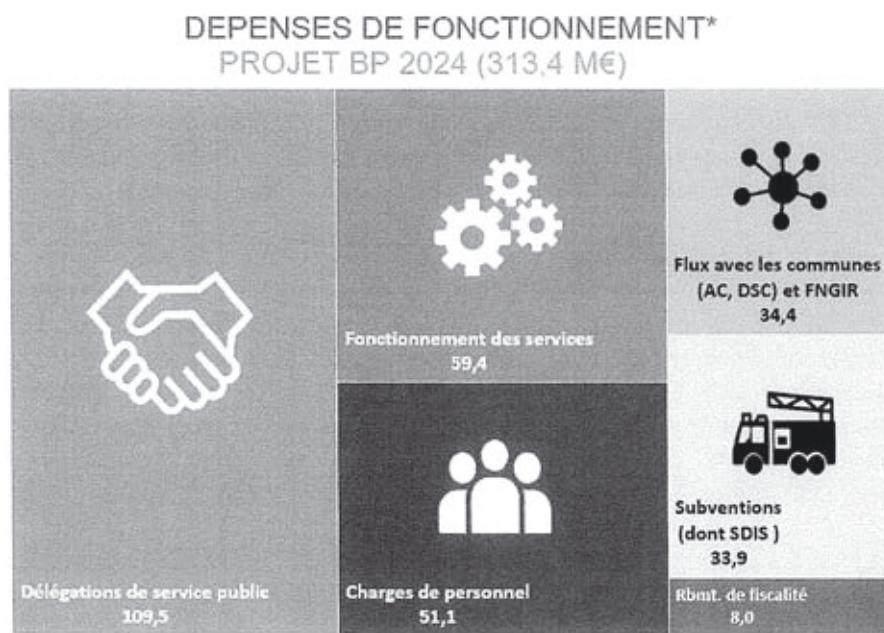
Concernant les autres produits d'exploitation, ils représentent 57,4 M€. Il s'agit en grande partie des remboursements des frais de mutualisation et de la participation des budgets annexes aux frais de structure, des recettes de trafic du budget annexe transport et des recettes issues des collectes sélectives et des déchetteries du budget annexe déchet.

Les principaux facteurs d'évolution de cette rubrique concernent :

- Les recettes tarifaires liées à la DSP transport projetée avec une hausse de + 2 M€ par rapport au BP 2023,
- Les produits des services sur le budget principal avec + 2,2 M€ par rapport à l'année antérieure (portant notamment sur les nouvelles modalités de facturation du Centre de Maintenance Automobile, les redevances issues du parc des expositions et du centre des congrès ou encore sur des participations financières sur le volet Ressources Humaines).

e) Les dépenses de fonctionnement : structure et évolution

➤ **Structure des dépenses de fonctionnement (en M€), hors participations du budget principal aux budgets annexes**



- Hypothèses d'évolution des principales dépenses du budget général**

Les dépenses de fonctionnement consolidées progressent de + 4,3 % (hors dette) en se répartissant de la manière suivante :

PRINCIPALES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PROJET BP 2024
(en M€)

	BP 2023	Projet BP 2024	Evol. en K€	Evol. en %
Personnel	47 672	51 079	3 407	7,1%
DSP / contrats d'exploitation	103 538	109 469	5 931	5,7%
Dotations et attributions de compensation	33 269	34 399	1 130	3,4%
Restitution de fiscalité / redevances	8 255	8 010	-245	-3,0%
SDIS	15 436	16 116	680	4,4%
Subventions de fonctionnement	15 700	17 747	2 047	13,0%
Participation du budget principal aux budgets annexes	20 992	17 192	-3 800	-18,1%
Fonctionnement des services / autres dépenses	55 731	59 416	3 685	6,6%
TOTAL	300 593	313 428	12 835	4,3%

Le budget 2024 subit des contraintes fortes sur les dépenses de fonctionnement avec notamment :

- L'inflation et ses répercussions sur les révisions de prix prévues dans les différents contrats publics et les coûts de l'énergie,
- Les effets des évolutions réglementaires sur les dépenses de personnel.

Dépenses de personnel

Les projections 2024 par rapport au BP 2023 font état pour l'ensemble des budgets d'une hausse de + 7,1 % (après + 4,5% entre les BP 2023 et 2022). Cette évolution globale des dépenses au chapitre 012 concerne l'ensemble des budgets, à l'exception du budget annexe transport.

En ce qui concerne le **budget principal**, il est projeté une évolution de + 9,4 % par rapport au BP 2023. Cette évolution est liée principalement à l'impact en année pleine de l'augmentation de la valeur du point d'indice de 1,5 % acté le 1^{er} juillet 2023, aux mesures réglementaires de revalorisation salariale (revalorisation des carrières et des rémunérations des agents de catégorie C, alignement du traitement minimum sur le SMIC) et au Glissement Vieillesse Technicité. L'augmentation sur les charges de personnel comprend également des mesures en faveur de l'harmonisation du régime indemnitaire, la revalorisation des cotisations CNRACL au 01/01/2024, la montée en puissance des effectifs de voirie communautaire ainsi que le renforcement des services mutualisés au profit d'ALM.

L'évolution des budgets annexes **Eau et Assainissement** de + 3,7 % par rapport aux crédits ouverts en 2023 correspond essentiellement à des évolutions réglementaires et à l'impact de la variation des effectifs en 2024.

Pour le budget **Déchets** et le budget **Transports**, les évolutions de BP à BP sont respectivement de + 5,7 % pour le premier et de - 6 % pour le second. Ces projections pour le BP 2024 sont proposées afin d'être au plus près des évolutions prévues sur les effectifs.

La politique Ressources Humaines se fonde sur une démarche prospective, qui vise à anticiper pour mieux les accompagner les transformations organisationnelles qui permettent d'adapter le service public aux besoins des habitants du territoire d'ALM. Il s'agit de rechercher en permanence la meilleure adéquation possible entre le niveau de service à rendre avec les effectifs et les compétences nécessaires.

Pour accompagner ces mutations, la politique RH se construit autour d'axes forts que sont :

- La maîtrise de la masse salariale par la recherche d'une plus grande efficience des organisations,
- La mutualisation sous différentes formes des prestations, des services, et des moyens,
- La construction collaborative d'un projet managérial mobilisateur,
- L'appui aux managers et aux agents dans la conduite des projets de transformation des prestations et des organisations,
- La priorité donnée à la mobilité interne,
- L'accompagnement des parcours professionnels par le développement de dispositifs innovants,
- Le développement des compétences et l'accompagnement du changement,
- L'appui à la conception d'environnement et de conditions de travail de qualité préservant la santé des agents,
- Un dialogue social dynamique et régulier.

Délégations de service public et contrats d'exploitation

Les dépenses de cette catégorie représentent 109,5 M€ pour le projet de BP 2024 soit 34 % du total des dépenses de fonctionnement. La délégation de service public pour le transport de voyageurs (82,3 M€ en 2024) en représente les trois quarts comme illustré par le tableau ci-dessous. **Le montant des crédits affectés à cette DSP Transport est projeté en forte hausse de + 4 M€, soit + 5 % de BP à BP.** Cet effort exceptionnel concrétise notamment le développement de l'offre de service et les revalorisations associées aux indices de révision de la DSP.

	BP 2023	BP 2024	Variation en K€	Variation en %
Transports	78 300	82 250	3 950	67%
Autres budgets	25 238	27 219	1 981	33%
TOTAL	103 538	109 469	5 931	100%

Dotations : Dotations aux communes (Dotation de Solidarité Communautaire et Attribution de Compensation) et FNGIR (reversement lié à la réforme de la taxe professionnelle)

Ce poste comprend à la fois la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC), les Attributions de Compensation (AC) et le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR). La première est stable par rapport au BP 2023 et s'établit à 11,5 M€ suite aux orientations du pacte financier et fiscal. L'enveloppe de la seconde augmente de 0,8 M€ par rapport à 2023 pour se situer à 16 M€. Cette évolution fait suite au processus d'actualisation des calculs d'AC mis en œuvre suite aux transferts de l'ONPL, du Centre des Congrès et du Parc des Expositions au 1^{er} janvier 2024.

Le FNGIR est anticipé avec le même montant que le BP 2023 à 5,6 M€.

Restitution de fiscalité

Ce poste de 8 M€ comprend notamment les reversements des redevances eau et assainissement à l'Agence de l'Eau équilibrées en dépenses et en recettes et les remboursements de fiscalité prévus par la DSP pour le transport de voyageurs.

SDIS, subventions et participation aux budgets annexes

Le poste subventions est projeté en nette hausse de + 8,7 % avec une progression de 0,7 M€ sur la contribution allouée au SDIS (participation de 16,1 M€ projetée pour 2024).

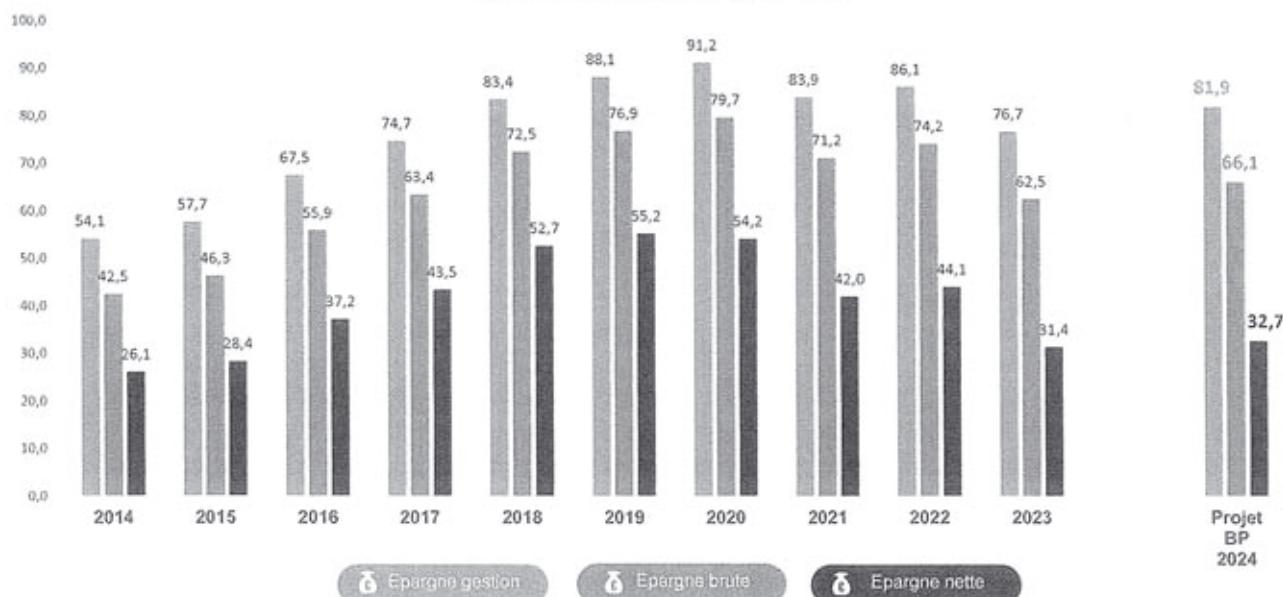
La diminution de -18,1 % sur la partie participations aux budgets annexes (- 3,8 M€) correspond à la baisse de la contribution financière d'équilibre du budget principal au budget annexe suite à la bonne tenue du versement mobilité et des recettes tarifaires des voyageurs.

Frais de fonctionnement des services

Les frais de fonctionnement des services représentent environ 18,9 % des dépenses de fonctionnement totales du budget. Ces frais correspondent aux charges à caractère général portées par chacun des budgets (eau, électricité, fournitures de voirie, téléphonie, informatique, assurances...). Elles sont particulièrement impactées par la hausse de l'inflation et des coûts d'énergie.

f) Des niveaux d'épargne qui progressent légèrement

Evolution des épargnes en M€



en K€	BP 2023	Projet BP 2024	Ecart 2023/2024	Evol %
Epargne de gestion	76 694	81 855	5 161	6,7%
Intérêts	14 191	15 752	1 561	11,0%
Epargne brute	62 503	66 103	3 600	5,8%
Capital	31 095	33 414	2 319	7,5%
Epargne nette	31 408	32 689	1 281	4,1%

Conséquence d'une hausse des recettes de fonctionnement plus forte que celle des dépenses, l'épargne de gestion est en hausse de + 6,7 % par rapport au BP 2023 avec un solde de 81,9 M€. L'épargne brute augmente de 5,8 % malgré une augmentation des intérêts de la dette et des frais financiers associés.

L'épargne nette est également en progression en dépit des nouveaux remboursements en capital de la dette (notamment les emprunts liés au budget transport pour les lignes B et C du tramway).

Ces hausses modérées sur les niveaux d'épargne traduisent un resserrement des marges de manœuvre de la collectivité à court et moyen terme. Ces niveaux nécessiteront d'être stabilisés sur le prochains exercices budgétaires pour permettre de garantir le financement des opérations d'investissement pour la période 2024 – 2026.

g) Les principaux projets d'investissement 2024 et leur financement

▪ Les dépenses d'investissement renforcées par la transition écologique

Les dépenses d'investissement sont estimées à près de 142 M€ en 2024. Elles se répartissent en 95,3 M€ pour le budget principal et 46,7 M€ consacrés aux budgets annexes (dont 6 M€ pour le tramway). En préalable à la présentation habituelle et thématique des principales opérations d'investissement pour 2024, il est utile de rappeler la place prépondérante dans ces orientations budgétaires de la politique de transition écologique : 70,4 M€ d'investissement soit 49 % du budget. Hors dépenses pour le projet de tramway, ce taux est constant depuis 2021.

Sans être exhaustif, les illustrations ci-dessous matérialisent cette politique transversale sur chaque budget :

- **Budget transports** : lignes B et C du tramway, migration des bus au bioGNc,
- **Budget principal** : rénovation thermique des bâtiments (plan de maîtrise de l'énergie des bâtiments, programme Mieux chez moi,...), territoire intelligent pour accélérer la transition écologique (notamment sur l'éclairage public), plan vélo (aide à l'achat, infrastructures cyclables), boucles vertes, PLUi prenant en compte les objectifs du plan climat, schéma directeur des paysages angevins, plan de protection du bruit dans l'environnement, entretien et balisage des sentiers de randonnées, plan de gestion ENS/ONF, acquisition de véhicules électriques, développement des transports en commun et des mobilités douces, travaux de désimperméabilisation sur la voirie et l'aménagement urbain, etc...
- **Budgets eau et assainissement** : plan de gestion de la ressource en eau, schéma directeur des eaux usées, méthanisation depuis la Station d'Epuration des Eaux Usées (STEP) de la Baumette, plan de gestion des boues (site de la Baumette), construction et extension de STEP,
- **Budget déchets** : contrat d'objectifs déchets sur l'économie circulaire, bennes à hydrogène, objectif de 48 % des déchets en déchèteries valorisés, cible de 93 % des ordures ménagères valorisées et de 100 % de collecte sélective valorisée, prévention de la réduction à la source,
- **Budget réseaux de chaleur** : bois énergie et cogénération avec notamment Biowatts auxquels il convient d'ajouter les dépenses d'investissement réalisées par la SPL Alter Service.

	Dépenses				
	BP 2023	Projet BP 2024	Ecart 2023/2024	Evol. %	
Dépenses d'équipement	167 051	141 966	-25 085	-15,0%	
<i>dont budget principal</i>	95 891	95 285	-606	-0,6%	
<i>dont budget annexe Eau</i>	11 161	11 220	59	0,5%	
<i>dont budget annexe Assainissement</i>	14 289	12 219	-2 070	-14,5%	
<i>dont budget annexe Déchets</i>	6 173	6 482	309	5,0%	
<i>dont budget annexe Aéroport</i>	170	145	-25	-14,7%	
<i>dont budget annexe Transports</i>	38 482	14 777	-23 705	-61,6%	
<i>dont budget annexe Réseaux de chaleur</i>	885	1 838	953	107,7%	
Total	167 051	141 966	-25 085	-15,0%	

▪ Le budget principal

Les crédits d'investissement s'élèvent en 2024 à **95,3 M€** et se répartissent principalement entre :

- La voirie et les eaux pluviales pour **24,7 M€**,
- Une politique pour le logement et l'habitat ambitieuse avec **19,4 M€**, dont 7,2 M€ pour les aides au logement, 3,7 M€ pour la politique de réserves foncières et 6,7 M€ pour les ZAC habitat,
- Les réalisations du projet Territoire Intelligent avec **15,1 M€**, productives d'économies en cours et à venir pour l'éclairage public,
- Le développement économique et le tourisme qui représentent **5,9 M€**.

▪ Les budgets annexes

Les **46,7 M€** consacrés aux budgets annexes se décomposent quant à eux de la manière suivante :

- les budgets eau et assainissement continuent à investir de façon soutenue dans la rénovation des réseaux et des Stations d'Epuration des Eaux Usées,
- le budget déchets avec **6,5 M€** permet notamment le renouvellement des véhicules et des travaux dans les déchetteries,
- enfin, le budget transports intègre les dépenses liées aux lignes B et C du tramway pour **5,9 M€** et les autres dépenses liées aux transports urbains pour **8,9 M€**.

▪ Les recettes d'investissement

	Recettes				Evol. %
	BP 2023	Projet BP 2024	Ecart 2023/2024		
Epargne nette	31 408	32 689	1 281	4,1%	
FCTVA et fonds divers	16 310	18 308	1 998	12,2%	
Subventions et autres	28 150	26 423	-1 727	-6,1%	
Avances ZAC et autres immobilisations financières	8 655	3 721	-4 934	-57,0%	
Cessions	5 165	5 896	731	14,2%	
Parts sociales	500	500	0	0,0%	
Emprunts provisoires / recettes d'équilibre	76 862	54 429	-22 433	-29,2%	
Total	167 050	141 986	-25 084	-15,0%	

FCTVA et fonds divers

Ce poste est en augmentation avec une hausse de la perception de TVA programmée en 2024 pour le tramway.

Les fonds divers comprennent notamment les recettes perçues au titre de la taxe d'aménagement dont le montant est stable entre 2023 et 2024 (3,8 M€).

Subventions et autres

Ce poste, en baisse de 6 % par rapport à 2023, est principalement constitué des subventions d'investissement, des aides à la pierre et des amendes de polices.

Les principales évolutions concernent la diminution des subventions à percevoir en 2024 notamment pour les lignes B et C du tramway (-4 M€ attendus par rapport à 2023)

Avances ZAC et Cessions

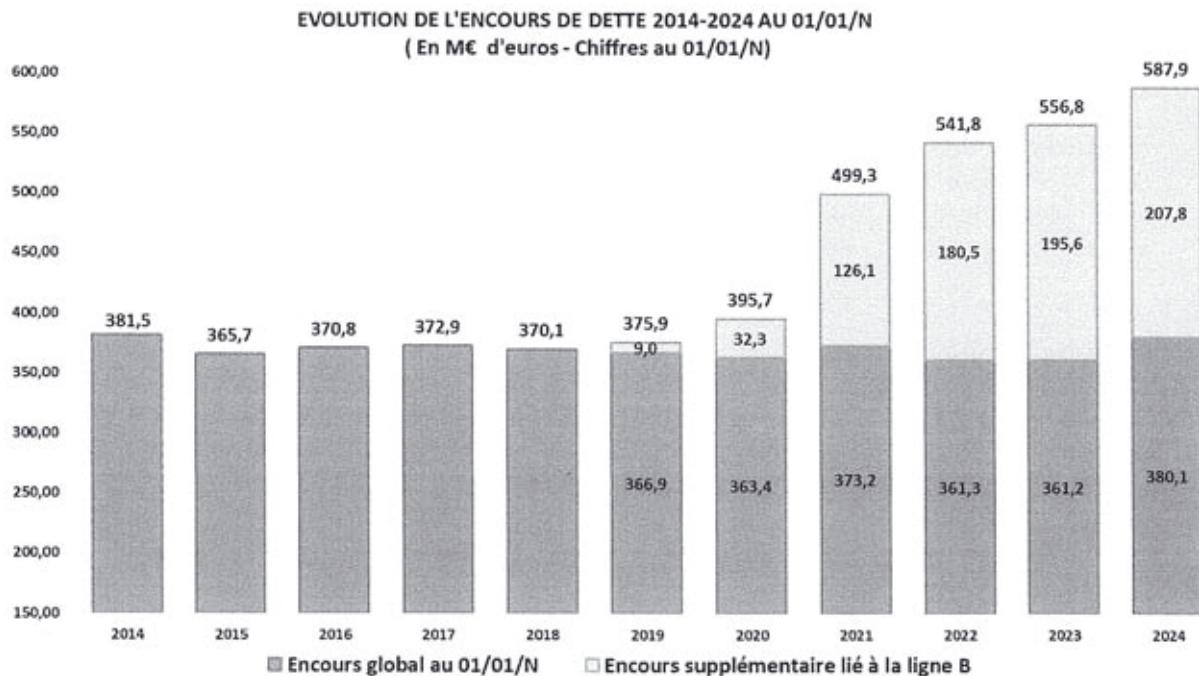
Les remboursements d'avances versées dans le cadre des opérations d'aménagement de ZAC réalisées par notre aménageur sont en baisse par rapport à 2023 (-3,5 M€). Concernant les cessions, le programme 2024 intègre une estimation de diverses ventes de réserves foncières communales, communautaires ou économiques pour un total de 5,9 M€.

h) Dette : un encours 2024 maîtrisé pour le financement du tramway

L'année 2023 est marquée par une augmentation de l'encours de dette de + 31,1 M€ dont 12,2 M€ liés au financement des lignes B et C du tramway et 6,4 M€ en lien avec la valorisation de l'emprunt en devises. Ainsi au 01/01/2024, l'encours de la dette atteint 587,9 M€.

Cette hausse programmée du niveau global de la dette devrait **voir son terme en 2024 avec un maximum de 600 M€ avant une diminution progressive à compter de 2025**. Parallèlement à cette projection, la collectivité peut s'appuyer sur des points forts :

- malgré le contexte exceptionnel, le maintien d'une capacité de désendettement sous les 10 ans grâce à des niveaux d'épargne satisfaisants,
- **la stabilité de notre encours de dette hors tramway sur la période 2014-2024 (380 M€)**,
- la contractualisation de la très grande majorité des derniers financements tramway à taux fixe avant la récente remontée des taux,
- La réduction significative de notre volume de dette à risque qui atteint désormais 63,5 M€ soit 11 % de l'encours (contre 148 M€ et 38,9 % en 2014 soit un risque très largement diminué).



Méthodologie : les montants de ce graphique intègrent les 16 M€ de dette qui ont été transférés sur la période 2015-2020 suite au passage en Communauté Urbaine (prise de compétence réseaux de chaleur ou dissolution de syndicats)

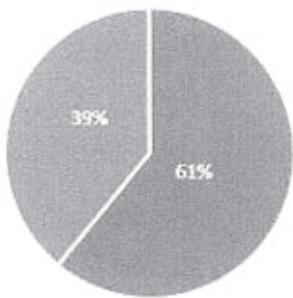
Dette sécurisée : la part de la dette à risque en diminution constante et un financement des lignes B et C 100 % à taux fixe

La part de la dette à risque en diminution constante

Pour rappel, le volume des prêts à risque était en début de mandat de 148 M€ et atteint les 63,5 M€ au 1^{er} janvier 2024. **En 10 ans, la part des emprunts à risque a diminué de 72 %**

Malgré cette forte sécurisation de notre encours et le renouvellement du fonds de soutien, les index auxquels nous sommes principalement exposés nécessitent une vigilance (la parité dollar/franc suisse - USD/CHF - notamment) et pourraient générer des frais financiers supplémentaires. Des prévisions budgétaires prudentielles sont d'ores et déjà intégrées dans le projet de BP 2024.

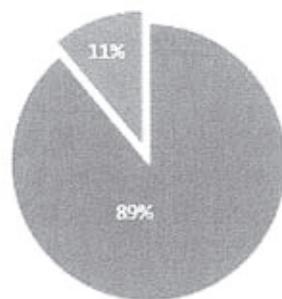
STRUCTURE DETTE AU 01/01/2014



Actions de sécurisation engagées depuis 2014



STRUCTURE DETTE AU 01/01/2024

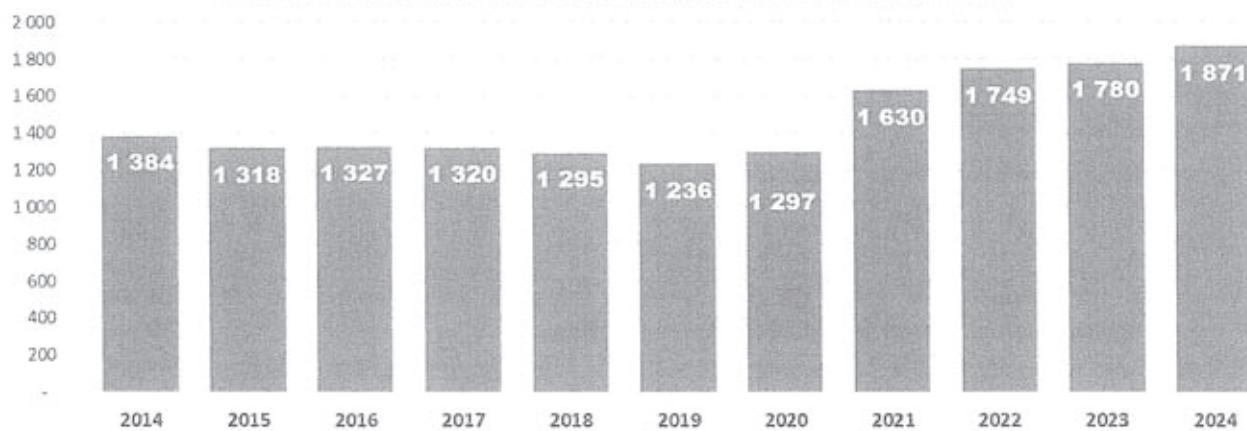


La présentation de la dette d'ALM fait l'objet d'un rapport spécifique annexé au présent rapport afin de délivrer une information complète sur les caractéristiques et le suivi de notre encours de dette. A noter cette année, ce rapport commence par une brève synthèse sur la stratégie globale de la collectivité autour de la dette et les enjeux à venir pour la fin du mandat.

La dette par habitant 2024

Dans la continuité de ces éléments, l'encours de dette par habitant se situe à 1 871 € / hbt. Cette augmentation est liée exclusivement à la dette finançant les lignes B et C du tramway. Hors budget annexe transport la dette par habitant est de 791 €/ hbt.

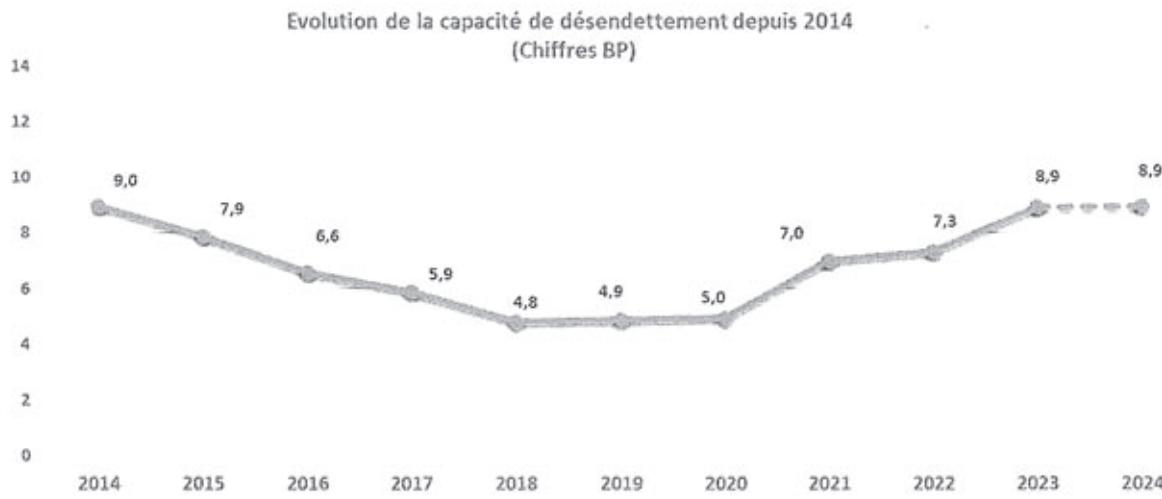
Evolution de l'encours de dette / habitant au 01/01/N (chiffres BP en € / habitant)



Méthodologie : Encours de dette au 01/01/N divisé par la dernière population DGF connue (N-1)

Une capacité de désendettement (chiffres BP) stable prévue à 8,9 ans en 2024

La capacité de désendettement détermine le nombre d'années nécessaires au remboursement complet de la dette si la collectivité y consacrait la totalité de son épargne brute (recettes réelles de fonctionnement moins dépenses réelles de fonctionnement).



Dans le contexte actuel, ce ratio - stratégique pour obtenir des financements de qualité - est d'un bon niveau et reste en deçà des 12 ans recommandés par l'Etat et du plafond des 10 ans défini dans la stratégie financière d'ALM.

Vu le code général des collectivités territoriales, article L. 5211-1 et suivants,
 Vu le code général des collectivités territoriales, article L. 5215-1 et suivants,
 Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission des finances du 05 février 2024

DELIBERE

Donne acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2024.

Donne acte de la communication du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes pour 2023.

Donne acte de la communication de l'état récapitulatif annuel des indemnités de toutes natures dont ont bénéficié les élus siégeant au conseil de communauté en 2023.

CONSEIL DE COMMUNAUTE

Débat d'Orientation Budgétaire 2024 - Annexe à la délibération

Programmation détaillée du PPI - 2024 / 2026

- Budget principal

Politique Publique ALM	Objet	Projet BP 2024	PPI 2025	PPI 2026	2024-2026
Accueil des gens du voyage	Accueil des gens du voyage	372 300	694 500	394 500	1 461 300
Total Accueil des gens du voyage		372 300	694 500	394 500	1 461 300
Déplacements	Ingénierie déplacements	295 000	1 060 000	1 060 000	2 415 000
	Plan Vélo	3 500 000	3 000 000	3 000 000	9 500 000
Total Déplacements		3 795 000	4 060 000	4 060 000	11 915 000
Développement Economique et Tourisme	Immobilier d'entreprises	2 351 000	1 015 000	1 015 000	4 381 000
	Parcs d'activités communautaires	1 078 000	405 000	405 000	1 888 000
	Tourisme et grands équipements	2 479 000	12 140 000	11 540 000	26 159 000
Total Développement Economique et Tourisme		5 908 000	13 560 000	12 950 000	32 428 000
Innovation, enseignement supérieur et recherche	Enseignement supérieur et Recherche	3 380 000	2 378 000	2 345 000	8 103 000
Total Innovation, enseignement supérieur et recherche		3 380 000	2 378 000	2 345 000	8 103 000
Parcs, jardins et paysages	Espaces verts	588 000	340 000	340 000	1 268 000
Total Parcs, jardins et paysages		588 000	340 000	340 000	1 268 000
Pilotage mutualisé des politiques	Bâtiments	707 000	435 000	435 000	1 577 000
	Constructions scolaires	192 000	4 100 000	600 000	4 892 000
	Informatique	2 264 000	2 085 000	2 085 000	6 434 000
	Information, Communication, Ressources Humaines	40 500	41 500	41 500	123 500
	Restitution fiscalité communes / Finances	4 410 000	3 000 000	3 000 000	10 410 000
Total Pilotage mutualisé des politiques		7 813 500	9 661 500	6 181 500	23 428 500
Territoire Intelligent	Territoire Intelligent	15 137 001	15 500 000	7 500 000	38 137 001
Total Territoire Intelligent		15 137 001	15 500 000	7 500 000	38 137 001
Protection de l'environnement	GEMAR - Centre de Maintenance Auto - Prévention des risques	746 000	442 000	442 000	1 630 000
	Ingénierie Transition Ecologique	861 000	1 717 500	1 717 500	4 296 000
	Transition Energétique	30 000	900 000	900 000	1 830 000
Total Protection de l'environnement		1 637 000	3 069 500	3 069 500	7 756 000
Urbanisme, logement aménagement urbain	Habitat Logement / ZAC Habitat / Réserves foncières	19 372 000	16 524 000	14 950 000	50 846 000
	Programme National de Renouvellement Urbain (PNRU)	6 295 000	7 150 000	6 150 000	19 595 000
	Aménagement opérationnel	1 044 000	4 526 000	8 256 000	13 826 000
	ZAC Economiques	5 400 000	3 040 000	5 400 000	13 840 000
Total Urbanisme, logement aménagement urbain		32 111 000	31 240 000	34 756 000	95 107 000
Voirie et espaces publics	Parcs de stationnement	150 000	500 000	500 000	1 150 000
	Voirie	22 648 000	22 700 000	20 800 000	66 148 000
Total Voirie et espaces publics		22 798 000	23 200 000	21 300 000	87 298 000
Protection de l'environnement	Eaux pluviales	1 945 000	2 250 000	2 250 000	6 445 000
Total Protection de l'environnement		1 945 000	2 250 000	2 250 000	6 445 000
Total général		95 284 801	105 943 500	95 126 500	295 354 801

▪ Budgets annexes :

Politique Sectorielle	Opérations	Projet BP 2024	PPI 2025	PPI 2026	Total 2024-2026
Transports 	Matériel roulant - Transports Urbain	3 000 000	6 858 000	4 460 000	14 318 000
	Ligne B et C - Maîtrise d'ouvrage - Travaux	5 893 000	0	0	5 893 000
	Dépôt des bus - Transports Urbain	1 600 000	1 265 000	100 000	2 965 000
	Aménagement entretien réseau	1 140 000	460 000	760 000	2 360 000
	Autres (dont remboursement avance COVID)	1 769 000	21 000	21 000	1 811 000
	Travaux quais bus	300 000	300 000	300 000	900 000
	Equipements embarqués	480 000	300 000	50 000	830 000
	Centre Techniq. des Transports	295 000	50 000	200 000	545 000
	Equipements d'expl. des lignes	50 000	50 000	50 000	150 000
	Equipements des voyageurs	250 000	45 000	46 000	341 000
		Total	14 777 000	9 349 000	5 987 000
					30 113 000
Déchets 	Travaux - Déchèteries	1 130 000	2 277 000	5 355 000	8 762 000
	Véhicules - collecte Ordures Ménagères	700 000	1 350 000	1 350 000	3 400 000
	Matériel Mobilier - collecte Ordures Ménagères	1 300 000	1 017 000	1 017 000	3 334 000
	Territoire Intelligent	800 000	1 002 000	0	1 802 000
	Etudes déchèteries	585 000	238 500	463 500	1 287 000
	Biodéchets	0	618 000	618 000	1 236 000
	Autres	510 000	315 000	260 000	1 085 000
	Véhicules - Déchèteries	285 000	378 000	382 500	1 045 500
	Centre technique Déchets	280 000	266 000	266 000	812 000
	Biopole	242 000	230 000	230 000	702 000
		Total	6 482 000	7 831 500	10 083 000
					24 396 500
Cycle de l'eau Eau 	Réseau distribut. eau potable	7 329 000	4 500 000	4 400 000	16 229 000
	Production et stockage	1 382 000	1 960 000	7 150 000	10 492 000
	Sécurisation - alimentation sortie d'usine	50 000	3 000 000	3 000 000	6 050 000
	Compteurs d'abonnés	600 000	800 000	800 000	2 200 000
	Logistique et Garage	160 000	400 000	300 000	860 000
	Refonte / Cybersécurisation SI DEA	555 000	50 000	25 000	630 000
	Autres	202 000	202 000	202 000	606 000
	TI - Territoire Intelligent - Eau	315 000	173 947	34 789	523 736
	Bâtiments	245 000	80 000	80 000	405 000
	Logistique et Magasin CT	80 000	112 000	112 000	304 000
		Total	11 220 000	11 427 947	16 253 789
					38 901 736
Cycle de l'eau Assainissement 	Réseaux de collecte des Eaux Usées	7 600 000	7 000 000	7 000 000	21 600 000
	Construction/Extension de STEP	2 500 000	2 600 000	4 750 000	9 850 000
	Maintenance et gros entretien réseaux	815 000	435 000	435 000	1 685 000
	Logistique et Garage	90 000	500 000	350 000	940 000
	Autres	232 000	222 000	222 000	676 000
	TI - Territoire Intelligent - Part Asst	315 000	173 947	34 789	523 736
	Maint. Gros entretien STEP Baumette	110 000	150 000	150 000	410 000
	Logistique et Magasin CT	140 000	112 000	112 000	364 000
	Logistique / moyens transvers.	107 000	50 000	50 000	207 000
	Refonte / Cybersécurisation SI DEA	120 000	50 000	25 000	195 000
		Total	12 219 000	11 342 947	13 178 789
					36 740 736
Total réseaux de Chaleur 		1 838 000	852 000	852 000	3 542 000
Total Aéroport 		145 000	145 000	145 000	435 000
Total général (hors dette)		46 681 000	40 948 394	46 499 578	134 128 972

Le conseil donne acte

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.


Pour le président,
La première vice-présidente,
Roselyne BIENVENU
